



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/356

Attribution d'une subvention de 3000 euros au Réseau National de Surveillance
Aérobiologique (RNSA)

Direction de l'Ecologie Urbaine

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/356 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 3000 EUROS AU RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE (RNSA) (DIRECTION DE L'ECOLOGIE URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA), association loi de 1901, fut créée en 1996 pour poursuivre les travaux réalisés depuis 1985 par le Laboratoire d'aérobiologie de l'Institut Pasteur à Paris. Ce réseau a pour objet principal l'étude du contenu de l'air en particules biologiques pouvant avoir une incidence sur le risque allergique pour la population, c'est à dire l'étude du contenu de l'air en pollens et en moisissures ainsi que du recueil des données cliniques associées. L'activité de cette association s'oriente donc principalement sur la fédération des centres de recueil et d'analyses des particules types pollens, moisissures, etc., la gestion des bases de données associées et la diffusion de l'information technique et clinique auprès des médecins et du grand public.

Elle informe la Ville de Lyon sur les concentrations dans l'air des différents pollens au gré des saisons et qui sont mesurées par un capteur installé à Lyon 7^e. Les Lyonnais, et particulièrement ceux souffrant d'allergie, bénéficient de cette information grâce notamment à la diffusion des bulletins allergologiques saisonniers. En outre, elle peut être amenée à mettre en place des études épidémiologiques, à participer à des publications et à réaliser des formations.

Le principe de fonctionnement du RNSA repose en premier lieu sur la constitution des sites de captures qui sont des sites de recueil de fond. Chaque site, choisi par rapport à des critères climatiques, botaniques et de densité de populations, est constitué d'un capteur, d'un responsable du capteur, d'un analyste et d'un médecin responsable clinique du site. Ainsi la population a accès à l'ensemble des données recueillies via les bulletins d'information hebdomadaires disponibles sur les sites :

<https://www.pollens.fr/les-risques/risques-par-ville/29>

<https://www.pollens.fr/>

<https://www.lyon.fr/cadre-de-vie/qualite-de-lair/qualite-aeropollinique-de-lair>

et via les alertes polliniques.

Aussi, il vous est proposé d'allouer une subvention de 3 000 €, identique à celle de 2019, à cette association au titre de ses missions de mesures des pollens sur la ville de Lyon et de la diffusion de l'indice allergique associé à ces mesures.

Oui l'avis de la commission **Urbanisme - Nature en ville - Sécurité** ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 3 000 € est allouée à l'Association Réseau National de Surveillance Aérobiologique au titre de ses missions de mesures des pollens sur la ville de Lyon et de la diffusion de l'indice allergique associé à ces mesures.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020 soit 3000 euros sur la ligne 45093 article 6574, fonction 512.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET